



Saison 2020 / 2021

REGLEMENT INTERIEUR DU GEX-SKI-CLUB

Chaque parent s'engage par l'inscription ou la réinscription de son enfant au Ski Club de Gex à l'informer et à lui faire respecter le règlement intérieur ci-après. Le non-respect du règlement intérieur pourra conduire à l'exclusion sans remboursement ou au refus d'un enfant lors de sa réinscription.

Les parents s'engagent à s'acquitter de leurs cotisations et des tâches administratives dans les délais fixés et communiqués par le club. Les entraînements, les courses et autres événements pourront être refusés aux jeunes dont les dossiers administratifs ne sont pas finalisés.

A) ENTRAÎNEMENTS PHYSIQUES

1. **Présence indispensable aux entraînements physiques de pré saison** organisés en général le mercredi après-midi de Octobre à fin Novembre pour les U8-U10 et ou le samedi matin dès septembre pour les U12-U14 (une dérogation peut être accordée aux enfants pratiquant un autre sport ce jour-là)
2. Les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs uniquement pendant les heures d'entraînement.
3. Les transports sur les lieux d'entraînement sont à la charge des parents.
4. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants et compétiteurs doivent porter obligatoirement les protections demandées par les membres de l'encadrement.

B) ENTRAÎNEMENTS DE SKI

1. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants et compétiteurs doivent porter obligatoirement le casque et/ou les protections demandés par les membres de l'encadrement.
2. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants devront être munis de l'équipement de ski, de vêtements chauds, de gants, casque et masque, d'un goûter et d'un peu d'argent de poche pour les boissons chaudes.
3. **Présence indispensable à l'entraînement du samedi matin ou après-midi selon les groupes.**
4. Les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs uniquement pendant les horaires d'entraînement.
5. Le transport des enfants sur les sites d'entraînement est à la charge des parents. S'ils le désirent, ils peuvent se regrouper pour monter à la station.

C) STAGES

1. **Présence indispensable à au moins un des deux stages sur neige de la saison (décembre et/ou février/mars).**

D) COMPÉTITIONS

1. **Participation indispensable des enfants des groupes 1,1J, 2 et 3 aux compétitions organisées sur le Massif Jurassien sélectionnées par le Ski Club.**
2. Aucune inscription aux courses ne se fera si le compétiteur n'a pas suivi régulièrement les entraînements et sans l'aval de l'entraîneur.